

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 12 (1966)

Heft: 9

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Luc Bischoff est né en 1909.

Après l'obtention de sa licence ès-sciences politiques, il a fait pendant quelque temps du journalisme, d'abord à la « Gazette de Lausanne », puis comme correspondant de ce quotidien à Berne.

Au début de la guerre il a été engagé au Service des intérêts étranger puis a passé au Département politique fédéral en 1945.

De 1951 à 1955 il fut en poste auprès de notre Ambassade à Bruxelles.

Depuis 1955 il était affecté à Paris, où il s'occupait, ces dernières années en qualité de Conseiller d'Ambassade, des affaires culturelles et de presse.

Au revoir, monsieur Bischoff, bonjour, monsieur Dubois !

La loi qui régit les Ambassades est ainsi sagement faite qu'alors qu'un haut fonctionnaire s'est employé pendant une bonne dizaine d'années à créer des liens d'affection entre sa patrie et le pays où il la représente, il lui faut prendre congé de toute une chaîne d'amitiés et amis.

Avec Luc Bischoff, rappelé à Berne, cette inévitable prise de congé nous touche particulièrement, car la qualité d'ami des arts et des lettres qu'il incarne s'allie chez lui à sa parfaite courtoisie, et son inlassable dévouement au service des affaires culturelles et de presse de notre ambassade à Paris est de ceux qui marqueront un moment de leur vie à Paris d'une quantité considérable d'artistes, littérateurs et journalistes suisses.

Aussi, en disant au revoir à Luc Bischoff, et implicitement saluant M. Dubois qui le remplace, nous ne saurions mieux faire que de souhaiter que les amis du plasticien qui nous quitte se groupent autour du poète actuellement en poste, rue de Grenelle.

« REFLETS DU MONDE 1866-1966 :
PRESENCE DE NESTLÉ »

Sous le titre « Reflets du monde 1866-1966 : présence Nestlé », l'un des collaborateurs de la grande entreprise suisse, M. Jean Heer, vient de publier un bel ouvrage hors commerce consacré au centenaire de Nestlé.

Dans l'introduction, M. Max Petitpierre, président du conseil d'administration, relève qu'il y a plusieurs manières d'écrire l'histoire d'une entreprise. « Celle-ci, écrit-il, a sa vie propre. Elle est née d'une idée à réaliser, d'une découverte ou d'une invention à exploiter, d'une lacune à combler. Elle peut répondre à un besoin ou avoir l'ambition de le créer. Fonder une entreprise est toujours un acte de courage, qui se répète tout au long de son développement. Mais l'histoire d'une entreprise ne peut être détachée des contingences, c'est-à-dire des événements qui se déroulent autour d'elle, d'ordre politique, économique ou social. »

L'ouvrage est l'œuvre personnelle de l'auteur qui a eu une totale liberté d'appréciation et de jugement sur les faits qu'il relate.

La première partie est donc un rappel des événements historiques. Leur chronologie débute par l'année 1866, celle de Sadowa et s'achève par une analyse rapide des courants qui caractérisent notre époque :

REVUE DE PRESSE..

création du Marché commun et de la zone européenne de libre échange, accession de nombreux Etats à l'indépendance, etc. Un monde nouveau cherche sa voie. Parallèlement, M. Jean Heer narre les multiples péripéties qui ont abouti à la puissante maison mondiale qu'est devenu Nestlé alimentana.

La deuxième partie, intitulée : « Terres, hommes et cheminées », illustrée de splendides photographies en couleurs, est consacrée à l'activité de Nestlé dans le monde, tant sur le plan de l'amélioration de l'alimentation que sur celui de l'action humanitaire. Aujourd'hui, l'entreprise dispose de 214 centres de production dans les cinq continents et compte plus de 85.000 employés et ouvriers, près de 80.000 actionnaires sont directement intéressés à l'essor de la maison.

CANTON DE BERNE

MORT D'OTTO KREIS

On apprend que le célèbre compositeur Otto Kreis est décédé le 17 juillet dernier dans une clinique de Berne, dans sa soixante-seizième année.

Le défunt, né à Frauenfeld, fit des études musicales avec Andréas, Niggli, Lutz, Deboer, Hegar et Attenhofer. Plus tard, il se rendit à Paris et à Dresde. Nommé directeur en 1913 de la Société de chant d'Oltén, Otto Kreis fut désigné pour diriger l'orchestre de cette ville. Six ans plus tard, il dirigea le chœur d'hommes de Berne, puis le Liederkranz et la Société des concerts de Berthoud. En 1941, il fut appelé à diriger la Liedertafel de Lucerne. Le défunt appartenait à l'élite des musiciens et des compositeurs suisses.

UN ECLAIREUR AMERICAIN, MESSAGER D'AMITIE ENVERS LA SUISSE

Un éclaireur de quatorze ans, Thomas H. Milstead, de Houston (Texas), a transmis au Conseil fédéral, le 1^{er} août, à l'occasion du six cent soixante-quinzième anniversaire de la fondation de la Confédération suisse, les vœux du président Johnson et de tous les gouverneurs des Etats américains. Tom Milstead, qui a effectué ce voyage en Suisse en tant que Lauréat d'un concours organisé par la « Société américaine pour l'amitié avec la Suisse », est ensuite parti pour la Suisse où il a pris part à un camp d'éclaireurs.

Accompagné de deux jeunes Américains, qui étaient en Suisse à la suite d'un échange entre représentants des jeunes des deux pays, Tom Milstead a été reçu par M. Bonvin, Conseiller fédéral, chef du Département des finances et des douanes, et lui a transmis les vœux du président des Etats-Unis. M. Bonvin a remplacé à cette occasion M. Schaffner, président de la Confédération qui était en vacances.

C'est la troisième fois que les Etats-Unis félicitent la Suisse à l'occasion de sa fête nationale. L'an der-

nier, c'est M. Tschudi, alors président de la Confédération, qui reçut les vœux du président américain. Cette année, les gouverneurs ont tenu également à exprimer leur sympathie à notre pays.

ADMINISTRATION DES BIENS ETRANGERS DISPARUS

Pour administrer les avoirs en Suisse d'étrangers ou d'apatrides disparus, déclarés en vertu de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1962, le Conseil fédéral a nommé un curateur général en la personne de M. Heinz Haeblerlin, ancien directeur de la Banque cantonale thurgovienne, à Weinfelden.

UNE EXPOSITION AU MUSEE DES P.T.T. : TIMBRES SPECIAUX « EUROPA » 1956-1966

Du 5 juillet au 4 septembre, le musée des P.T.T., à Berne, a abrité une exposition spéciale intitulée « Dix ans de timbres Europa ». Cette présentation comprenait tous les timbres Europa émis à ce jour par les membres de la C.E.P.T. (conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications), les émissions suisses étaient accompagnées de tirages d'essai, avant-projets et projets originaux.

Pour la Suisse, la date de l'émission 1966 (un timbre de 20 c et un timbre de 50 c en taille-douce) a été fixée au 26 septembre, le motif commun représentant cette année une barque stylisée, selon un projet des artistes allemands Grégor et Josef Bender. La gravure sur acier des timbres suisses a été confiée au spécialiste Albert Yersin, de Mont-sur-Rolle.

LA CONFEDERATION HERITE D'UN PALAIS FLORENTIN

Le Conseil fédéral a pris acte avec reconnaissance que le collectionneur d'art florentin Ugo Bardini, décédé en automne 1965, avait institué la Confédération suisse héritière universelle de sa fortune. Cette succession comprend notamment des immeubles sis dans le centre de Florence, en particulier le palais historique Mozzi, ainsi qu'une remarquable collection d'antiquités et d'objets d'art.

Selon le testament, la Confédération aura l'obligation de créer à Florence une institution culturelle se consacrant de préférence à des buts artistiques, dont puissent bénéficier pour moitié des citoyens italiens et pour moitié des citoyens suisses, à moins qu'elle ne veuille créer une institution à caractère universel au bénéfice de ressortissants de tous les pays.

Le Conseil fédéral, conscient de l'honneur qui est fait à la Suisse, a décidé d'accepter cet héritage et de donner suite à la volonté d'Ugo Bardini, si noblement exprimée. Le Conseil fédéral espère qu'en acceptant cet héritage et en exauçant les vœux du testateur, il pourra contribuer à consoli-

der les liens culturels et d'amitié qui unissent l'Italie et la Suisse.

L'acceptation définitive de l'héritage pourra intervenir dès qu'auront été résolus certains problèmes de nature essentiellement juridique, qui sont actuellement à l'étude dans les deux pays.

L'ANNEE DE LA CINQUIEME SUISSE

Le lundi 1^{er} août 1966, la fête nationale était placée sous le signe de l'« année de la Cinquième Suisse ». C'est en effet le 16 octobre prochain que doit être voté le nouvel article 45^{bis} de la Constitution qui raffermira nos liens avec les Suisses à l'étranger.

La fête du 1^{er} août a été marquée notamment par un discours radio-télévisé de M. Hans Schaffner, président de la Confédération. Le Conseiller fédéral Bonvin a pris la parole à Crans-sur-Sierre, le Conseiller fédéral Chaudet a participé à la fête de nos compatriotes à Rio de Janeiro, et l'ancien Conseiller fédéral Wahlen s'est adressé à Vaduz à la colonie suisse. Signalons aussi que la Société suisse de Fribourg-en-Breisgau a fêté le 1^{er} août au Grutli.

D'autre part sur une suggestion du secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H. (nouvelle société helvétique), plusieurs Suisses vivant à l'étranger ont prononcé des allocutions dans leur pays d'origine. A Fribourg, par exemple, on a pu entendre M. Xavier de Boccard, président de la Chambre de commerce suisse à Lyon.

UN MILLION ET DEMI DE FRANCS POUR LES LEPREUX

La 7^e campagne pour les lépreux lancée par la Fédération Emmaus-Suisse a déjà rapporté une somme d'un million et demi de francs. On espère que le montant record de 1.700.000 francs obtenu l'an passé sera de nouveau atteint et même dépassé, 250.000 francs ont été reçus d'une généreuse donatrice bernoise.

Le comité national pour les lépreux a déjà prévu de consacrer un million et demi de francs à quarante projets dans vingt pays différents. Grâce à la participation d'Emmaus-Suisse, un centre de lutte contre la lèpre a pu être construit à Vellore, en Inde. Le quatrième médecin suisse boursier d'Emmaus s'initie dans ce centre à la chirurgie réparatrice de la lèpre. D'autres boursiers dirigent l'exécution d'importants projets en Inde et en Turquie.

AUTOMOBILES SOVIETIQUES SUR LE MARCHE SUISSE

Une automobile de marque soviétique est en vente sur le marché suisse. Il s'agit de la « Moskvitch », dont les vingt premiers exemplaires sont arrivés à Bâle. Cette voiture de tourisme de 4 à 5 places, qui sera probablement taxée 7 ou 8 CV fiscaux, est vendue

7.550 francs. Une réception a été donnée à Berne, à cette occasion, par M. V. Novikow, attaché commercial de l'U.R.S.S. en Suisse, en présence de M. V. Pétrou, président de l'organisation « Autoexport » à Moscou. Des explications ont été fournies par M. R. Corteville, directeur commercial de la société « Scaldia Volga » à Bruxelles. La « Moskvitch 408 » a déjà été présentée au dernier Salon de l'Automobile de Genève.

LE VOYAGE A PARIS N'EST PAS INDISPENSABLE

Les membres des commissions parlementaires chargées d'examiner le projet d'agrandissement de l'agence parisienne de l'Office national suisse du tourisme avaient un délai d'une semaine pour dire s'ils jugeaient un voyage à Paris indispensable. Ils ont estimé que tel n'était pas le cas. Par ordre des présidents des deux commissions, le secrétariat de l'Assemblée fédérale a en effet publié le communiqué suivant :

« C'est le 27 juin seulement que la Chancellerie fédérale a adressé à l'Assemblée fédérale le message du 6 juin 1966 concernant la modernisation de l'agence de l'Office national suisse du tourisme à Paris. C'est donc durant les derniers jours déjà très chargés de la session que les deux commissions nommées pour traiter l'objet ont dû décider de la marche à suivre sans avoir eu la possibilité de prendre connaissance de tous les détails du message. Cela étant, elles ont estimé que le projet de construction devait être examiné sur place, d'autant plus que la proposition du Conseil fédéral faisait déjà l'objet de critiques dans l'opinion publique et dans les milieux spécialisés.

« Il incombe aux commissions parlementaires de déterminer elles-mêmes les inspections qui leur paraissent nécessaires aux fins de présenter aux conseils législatifs une proposition motivée et objective. Comme elles sont seules responsables de leur proposition vis-à-vis des Conseils, il n'appartient pas à l'administration de se prononcer sur l'utilité ou la nécessité des différentes études préalables.

« Les membres des deux commissions ayant eu entre-temps l'occasion d'examiner le message, ils ont conclu qu'une visite à Paris n'était pas indispensable pour le moment. Il convient tout d'abord d'examiner de façon très approfondie si un investissement de 3 millions de francs se justifie pour des rénovations effectuées dans un ancien immeuble, alors que le terme du bail est proche. La constitutionnalité du projet mérite également un examen attentif.

« A la suite d'une enquête à laquelle les deux présidents des commissions ont procédé, les commissions ont décidé à l'unanimité de tirer au clair tout d'abord les questions de principe et les problèmes juridiques que soulève ce projet. Pour l'instant, une inspection sur place n'est pas nécessaire. Le voyage à Paris, prévu pour les 11 et 12 août, n'a donc pas eu lieu ».

INITIATIVES NOUVELLES DE L'AIDE SUISSE A L'ETRANGER

Au cours des six premiers mois de 1966, l'aide suisse à l'étranger a financé des initiatives nouvelles en Inde pour un montant total de 2.219.000 F.

Depuis des années, l'aide suisse à l'étranger s'efforce d'élargir et d'améliorer les bases de la formation agricole de la jeunesse. Six écoles et centres d'agriculture ont déjà reçu, ces dernières années, des contributions qui ont permis d'en compléter les constructions et l'équipement. Le succès de ces travaux est évident. 947.000 F ont maintenant été mis à la disposition de quatre nouveaux centres de formation agricole, en vue de l'achèvement de leurs constructions.

Tous les quatre — Madana, Zilia, Gada et Bedkouwadour — se trouvent dans l'Etat de Goujarat qui doit être, cette année, mis au rang des régions de l'Inde occidentale souffrant de la famine.

En outre, 587.000 F ont été libérés en vue du financement d'un programme d'irrigation sur le plateau du Dekkan, en Inde centrale. Cette initiative est inspirée par les expériences positives récoltées depuis 1961 lors d'entreprises semblables. La construction de puits pour l'irrigation permet aux paysans de cultiver mieux de plus grandes surfaces, de se rendre davantage indépendants du régime des moussons et par là-même de se libérer de leur misère chronique.

Deux ateliers d'apprentissage de Bombay et de Dharwar ont reçu en tout 285.000 F en vue de leur agrandissement. L'agriculture indienne a besoin d'un développement artisanal et industriel pour pouvoir tirer parti des machines et des instruments dont elle a besoin dans son effort de modernisation.

Une contribution de 150.000 F permettra au village pour lépreux d'Anandwan de construire des ateliers répondant aux besoins de sa coopérative artisanale. Il est surprenant de constater que ce sont précisément ces lépreux guéris qui, grâce à leur vitalité retrouvée et leur zèle au travail, entraînent la population saine et l'incitent à tirer un meilleur parti de ses forces.

Les 50.000 F restants serviront à construire un centre social à Chinchwad, près de Poona. En ces temps de besoins accrus, cette institution reçoit chaque jour la visite de centaines de personnes, presque toutes souffrant de la famine. Ces campagnards affluent vers les centres industriels, dans l'espoir d'y trouver du travail et de quoi se nourrir. Le centre dispense une aide sociale, médicale et donne des cours de formation professionnelle.

PERCEE DU SUFFRAGE FEMININ EN SUISSE ALEMANIQUE

Le service de presse de l'union syndicale suisse écrit, à propos de l'adoption par les lecteurs du canton de

Bâle-ville du droit de vote et d'éligibilité des femmes dans les affaires cantonales, notamment ce qui suit : « La percée, attendue depuis longtemps par tous les amis d'une démocratie vivante, a finalement réussi en Suisse alémanique. Les Bâlois peuvent être fiers d'avoir pratiqué cette brèche. Le succès de Bâle, après le récent échec subi au Tessin, renforcera l'élan de ceux qui s'efforcent d'accorder à la femme les mêmes droits politiques qu'à l'homme. Après que les cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève et Bâle aient accordé le droit de vote aux femmes, la réalisation de l'égalité des droits politiques entre l'homme et la femme doit se faire maintenant à un rythme accéléré. »

OBJECTEURS DE CONSCIENCE : LE DEPARTEMENT MILITAIRE FEDERAL APPROUVE LA FORMULE NEUCHATELOISE

Le Département militaire fédéral a publié le communiqué suivant :

« Dans sa réponse donnée lors de la session d'été 1965 au postulat Sauser, le chef du Département militaire fédéral a déclaré que des mesures visant à alléger l'exécution des peines infligées aux objecteurs de conscience pourraient consister à les condamner à des arrêts répressifs, ainsi qu'à réorganiser et à unifier le régime d'exécution de ces arrêts, les cantons n'étant pas tous en mesure de donner suite à cette idée dans la forme prévue, la confédération devait donc chercher une solution qui permettrait d'instituer un régime d'application uniforme pour tout le pays en ce qui concerne les objecteurs de conscience.

« Au sens de cette déclaration, le Département militaire a poursuivi ses travaux dans ce domaine. Deux solutions ont été envisagées :

« 1) créer un établissement central exploité selon des méthodes unifiées, dans lequel seraient réunis les condamnés de toute la Suisse, et offrant la possibilité de les occuper à des travaux à l'extérieur de l'établissement ;

« 2) exécuter les peines dans les cantons ou par régions Selzery, bases unifiées, avec possibilité également d'occuper les détenus à des travaux à l'extérieur.

« Depuis lors, le Conseil d'Etat neuchâtelois a fait connaître sa décision, selon laquelle, à partir du 1^{er} juillet, les objecteurs de conscience condamnés seraient soumis à un régime spécial consistant à les héberger dans les prisons de La Chaux-de-Fonds, mais à les affecter, avec leur consentement, à des travaux d'hôpital.

« Cette solution rejoint les innovations envisagées par les autorités fédérales. Le chef du Département militaire fédéral a demandé dès lors aux autorités cantonales chargées de l'exécution des peines prononcées par des tribunaux militaires si elles étaient en mesure d'organiser, par canton ou par région, un régime analogue à celui que vient d'instaurer le canton de Neuchâtel. Si les réponses montrent qu'une solution assez uniforme pour l'ensemble de la Suisse peut être appliquée, on pourrait dès lors renoncer à créer un établissement central pour l'exécution des peines infligées aux objecteurs de conscience. »

FONDATION DE LA BANQUE SOVIETIQUE EN SUISSE

La Commission fédérale des banques communique que la « Wozchod banque commerciale S.A., Zurich » a été constituée le 17 juin.

Les fondateurs sont la banque de l'Etat de l'U.R.S.S., la direction générale des caisses d'épargne de l'Etat pour le travail et de crédit de l'Etat, ainsi que la banque pour le commerce extérieur de l'U.R.S.S., ayant toutes leur siège à Moscou.

La Commission des banques a examiné la requête des fondateurs du 22 juin en vue d'obtenir l'attestation nécessaire à l'inscription au registre du commerce de la nouvelle entreprise et à l'exercice de son activité comme banque. Dans sa séance du 18 juillet, elle a constaté que les conditions de l'article 3 de la loi fédérale sur les banques et des articles 5 à 7 du règlement d'exécution y relatif sont remplies. Restent réservées les autorisations de la police des étrangers pour les membres du Conseil d'administration et du personnel de nationalité étrangère.

DES DOCUMENTS VIEUX D'UN SIECLE PEUVENT ETRE ENCORE SOUMIS AU SECRET MILITAIRE

L'enquête ouverte contre le journaliste zuricois Kurt Emmenegger (auteur du livre « Q.N. savait », qui se fonde sur des documents appartenant à un autre journaliste, J.-C. Meyer, récemment décédé) doit établir s'il s'agit de documents secrets.

On précise en effet dans les milieux autorisés qu'il n'y a pas de limite pour les secrets militaires — tandis qu'en principe les documents conservés aux archives fédérales peuvent être publiés après cinquante ans. Ainsi, certains plans de fortifications datant du XIX^e siècle sont encore sous le couvert du secret militaire.

L'ouvrage « Q.N. savait » a été publié il y a quelque temps déjà. Dès sa parution un service spécial de l'état-major général de l'armée fut chargé d'établir s'il contenait des indications non divulguables. On put constater que ce n'était pas le cas.

Une enquête analogue vise maintenant l'ensemble des papiers confidentiels remis par M. Meyer à M. Emmenegger. C'est donc à tort qu'on a parlé d'un délai de vingt ans pour la publication de certains secrets. Il y a sans doute confusion avec le délai de prescription, de vingt ans, pour le délit de diffusion de secrets militaires. Ainsi, si M. Emmenegger avait révélé des secrets il y a plus de vingt ans, il ne pourrait plus être poursuivi.

LA DERNIERE LOCOMOTIVE A VAPEUR DU BRUNIG SERA CONSERVEE A MEIRINGEN

Un cortège a marqué le transport de la dernière locomotive à vapeur du Brunig, la « H.G. 3-3-1068 », du dépôt des locomotives à la place de la gare où on lui a édifié un abri. Ce témoin du « bon vieux temps » de

viendra ainsi l'ornement principal de cette place de cette localité de l'Oberland bernois. Elle a été construite selon les modèles en usage entre 1905 et 1910, et fut mise en service en 1926. Son coût fut, à l'époque, de 110.000 francs. Elle était capable de traîner 50 tonnes sur la rampe très raide du chemin de fer de Brunig, à la vitesse de 10 km à l'heure. Depuis l'électrification de la ligne, elle ne fut que rarement en service, mais il est heureux qu'elle n'ait pas fini au vieux fer, et qu'on puisse la conserver comme témoignage des temps héroïques du chemin de fer.

**POUR MIEUX ETUDIER L'HISTOIRE SUISSE
RECENTE : ACCES PLUS FACILE AUX ARCHIVES
FEDERALES**

Le Conseil fédéral a pris une décision qui répond notamment à un postulat du Conseiller national Reverdin (lib-Genève). Il a édicté un nouveau règlement pour les archives fédérales afin de satisfaire aux besoins actuels des archives, mais aussi à ceux des chercheurs s'occupant d'histoire contemporaine. Les nouvelles dispositions mettent les archives fédérales à même d'obtenir un meilleur versement des nombreux documents de l'administration fédérale. Elles permettent, en outre, aux départements de faciliter aux chercheurs l'accès aux documents fédéraux des cinquante dernières années, tout en sauvegardant les intérêts publics et privés. Le nouveau règlement reprend les normes appliquées par les archives centrales d'Etats étrangers disposant d'un important fonds de documents. Dans le cas où une demande répond à un intérêt scientifique bien établi, il est désormais possible, en principe, de consulter des documents de date récente.

**35.000 SPECTATEURS
AU MARCHÉ-CONCOURS DE CHEVAUX
DE SAIGNELEGIER**

Quelque 35.000 spectateurs ont assisté, par un temps très favorable, au cortège et aux courses organisés à l'occasion du LXIII^e Marché-concours national de chevaux. Cette manifestation, toujours si typique, avait débuté par la présentation et la mise en vente de près de 400 chevaux. Les tractations furent très nombreuses et les prix ont été les plus élevés depuis plusieurs années, les éleveurs se sont déclarés fort satisfaits des transactions réalisées et de ces prix.

Le matin, après le rapport du président du jury, et la distribution des prix d'honneur, les éleveurs francs-montagnards présentèrent leurs meilleurs sujets : étalons, juments, poulains et pouliches. Puis M^{lle} Hélène Roth, de Maennedorf, dans le canton de Zurich, se livra à une démonstration de dressage qui fut fort applaudie.

Lors du banquet officiel servi dans la halle-cantine, en présence de plusieurs centaines d'invités, trois allocutions furent prononcées. M^e André Cattin, président du Comité d'organisation, souhaita la bienvenue aux représentants des autorités et mit en évidence l'importance de l'élevage chevalin dans les

franches-montagnes. Il a rappelé qu'un illustre professeur de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Paris, venu au Marché-concours il y a dix ans, avait déclaré que le cheval franc-montagnard était le cheval de demain au service de l'agriculture, et que d'autre part, les dirigeants de notre armée le tiennent en haute estime en qualité de cheval de trait et cela malgré l'abandon du projet d'installation d'un centre militaire du cheval dans les franchises-montagnes. Puis M. Jacques Baumann, directeur du haras fédéral d'Avenches, a apporté le salut du Conseil fédéral aux éleveurs et montré que le cheval des franchises-montagnes reste indispensable non seulement à l'armée, pour les colonnes de train et les troupes de montagne, mais aussi à l'agriculture dans les régions aux conditions topographiques défavorables. Enfin, M. Adolphe Blaser, président du Conseil exécutif, porte-parole du gouvernement bernois, a assuré les éleveurs francs-montagnards de l'appui des autorités cantonales. Pendant le banquet, la fanfare municipale de Genève, musique officielle de la ville, a donné un concert qui fut très applaudi.

Dans l'après-midi, des dizaines de milliers de personnes ont pris un plaisir évident au spectacle qui leur fut offert dans le vaste pâturage de Saignelegier. Ce spectacle folklorique débuta par un cortège fort pittoresque dont le thème était : « La femme et le cheval ». Agrémenté par les productions de cinq fanfares, haut en couleurs grâce à la présentation de drapeaux de la Suisse et des cantons, il évoquait trois figures féminines dont le souvenir de deux d'entre elles a été perpétué par l'imagerie populaire : la reine Berthe filant sur sa haquenée, et Jeanne d'Arc chevauchant à travers la France pour accomplir sa mission de ralliement patriotique. Quant à la troisième figure, c'est celle de Gilberte de Courgenay, dont l'entrain soutint le moral des soldats pendant la mobilisation de 1914 à 1918 et que la chanson d'Hanns in der Gand rendit célèbre dans tout le pays. Quant aux traditionnelles courses, elles comprenaient les épreuves suivantes : courses de chars romains à deux chevaux, course libre au galop, course au trot attelée, course de voitures à quatre roues et attelée de quatre chevaux, course campagne pour garçons et filles, course pour jeunes gens et jeunes filles, course pour la première fois sur poneys islandais pour jeunes gens et jeunes filles, course avec haies et course de haies pour militaires. Toutes ces épreuves se sont déroulées sans le moindre incident et mirent le point final à ces deux journées consacrées au cheval franc-montagnard.

UNIFORME MILITAIRE SUISSE

De source bien informée, le Service technique fédéral du Département militaire fédéral a décidé de rétrécir les bas de pantalons de l'uniforme militaire suisse. Ces retouches seront exécutées par des particuliers. Ainsi, une première série de 50.000 pantalons seront modifiés et les recrues pourront en disposer dès 1967.

Coût de l'opération : le prix des retouches s'élève à 60 F par paire de pantalons. Donc un montant de 3 millions de francs sera nécessaire pour modifier les quelque 50.000 paires. Selon des personnes du métier, une paire de pantalons coûte 83 francs, tissu compris. En tenant compte de la modification, la paire coûtera donc quelque 143 francs.

FUITES AU DEPARTEMENT MILITAIRE FEDERAL

On confirme au département militaire fédéral qu'une enquête est en cours pour établir comment certains documents secrets, et en particulier le « Mirage-Kurier », réservé à l'usage interne, parviennent à la connaissance de tiers.

Se basant sur cette publication, le Conseiller national Hubacher (SOC/Bâle) a déposé le 22 juin une interpellation qui pose au Conseil fédéral une longue série de questions concernant les essais du « Mirage », essais qui ne donneraient pas entière satisfaction. Ces questions ont aussi fait l'objet d'un article dans l'« Abend-Zeitung » de Bâle, dont M. Hubacher est rédacteur en chef.

Comme ce n'est pas la première fois que des fuites de ce genre se produisent, on tient à faire toute la lumière sur les circonstances qui les rendent possibles.

Quant aux résultats des essais du « Mirage », on ne peut pas encore fournir de nouvelles indications au D.M.F. La phase des essais qui se déroule à la base de Holloman, au Nouveau-Mexique, prendra fin cet été. Des précisions seront fournies d'une part dans la réponse à l'interpellation de M. Hubacher, d'autre part dans le quatrième rapport du Conseil fédéral sur l'état de l'acquisition des « Mirage », qui sera prochainement publié, mais il ne semble pas que des difficultés imprévues aient surgi.

FILMS PRIMES

Le Département fédéral de l'intérieur a pris ses décisions au sujet des demandes de contributions fédérales qui lui ont été soumises en vertu de la loi fédérale sur le cinéma, dans le cadre de la première série de l'année 1966. Il s'agit en l'espèce de contributions tendant à encourager le cinéma suisse, allouées dans les limites des compétences prévues par la loi et après avoir procédé aux consultations prescrites.

Un montant total de 51.000 francs a été distribué au titre de primes de qualité aux films suivants :

« Alberto Giacometti » (production Ernest Schneidegger, Zurich) ;

« Pazifik-oder die Zufriedenen » (production F.M. Murer, Zurich) ;

« Le panier à viande » (production Yves Yersin et Jacqueline Veuve, Mont-Saint-Rolle) ;

« Freund Alkohol » (production Dr Hans Zickendrant, Zurich) ;

« Ombellifères » (production Hermann Wetter, Berne).

D'autre part, des subventions ont été accordées pour une somme de 106.000 francs pour la réalisation des films documentaires, de 10.800 francs pour les bourses en vue d'assurer ou de parfaire la formation pro-

fessionnelle du personnel cinématographique et de 231.000 francs à des institutions, organismes et manifestations encourageant la culture cinématographique.

Les décisions concernant une série de requêtes tendant à l'encouragement de la production de films scéniques de long métrage et de films documentaires ont dû être ajournées pour complément d'examen.

La somme globale des subventions accordées pour la première série de demandes pour 1966 s'élève, pour le moment, à 409.800 francs.

SPIEZ : EXPOSITION

Une exposition consacrée aux cristaux de montagne et à diverses autres pierres, notamment de l'Oberland bernois et du Valais, a été inaugurée au château de Spiez. Elle a occupé six chambres.

LA CONFEDERATION DE L'ART NON FIGURATIF

Le Conseil fédéral a répondu à la question suivante, émanant d'un Conseiller national agrarien d'Argovie, M. Stenier :

« On a constaté ces dernières années que la tendance extrême de l'art abstrait semble prévaloir sur le plan fédéral. Cette évolution s'étend à certains milieux cantonaux et régionaux. Cela suscite des discussions et des critiques dans la population des campagnes et des villes.

L'attribution de récompenses est peut-être due à la composition des commissions qui ne tiennent absolument pas compte de la sensibilité artistique de larges milieux de la population.

De leur côté, les artistes de l'ancienne école se sentent mis à l'écart et sont souvent blessés.

Ne conviendrait-il pas de chercher à faire de nouveau une place suffisante à la tradition et à l'art figuratif ? »

Voici la réponse du Conseil fédéral :

Dans la création artistique de notre temps, où les différences nationales ont tendance à s'estomper de plus en plus, l'accent est mis sur l'art non figuratif avec ses divers modes d'expression. C'est là l'évolution générale à laquelle la Suisse n'a naturellement pas échappé.

Pour toutes les mesures touchant à l'encouragement des Beaux-Arts, les autorités de la Confédération sont assistées par la Commission fédérale des Beaux-Arts comme organe consultatif. En conformité de l'ordonnance sur la protection des Beaux-Arts, nous veillons à ce que les principales branches de l'art et les différentes régions linguistiques soient équitablement représentées dans cet organisme : celui-ci a toujours compté aussi plusieurs membres qui ne sont pas des artistes de profession. C'est dire que pour les avis et propositions qu'elle a à établir, la Commission est ouverte aux divers courants de l'art contemporain, et que nos peintres, graphistes, sculpteurs et architectes y trouvent audience, quelle que soit leur tendance, pourvu que l'exigence première, celle de la qualité, soit remplie.

Il est de fait que, pour le public, la protection des Beaux-Arts par la Confédération se manifeste surtout dans le concours pour la bourse d'étude des Beaux-Arts organisé chaque année à l'intention des jeunes artistes suisses au titre de l'encouragement de la relève. Comme jury de ce concours, la Commission ne peut avoir affaire qu'aux travaux d'épreuve présentés par les candidats. Qu'une grande partie de ces œuvres appartiennent de nos jours à l'art non figuratif, c'est là l'expression de la tendance générale qui marque spécialement la jeune génération.

Tout autres sont les conditions en ce qui concerne, par exemple, l'achat d'œuvres d'artistes vivants, pour les besoins de la Confédération. Ces achats se font à l'occasion d'expositions les plus diverses et aussi, exceptionnellement, dans l'atelier des artistes : les possibilités de choisir sont donc bien plus étendues que pour le concours de la bourse. En accord avec la Commission des Beaux-Arts, la Confédération a acquis, ces dernières années encore, au moins autant d'œuvres tenant de l'art figuratif — qu'aujourd'hui les jeunes cultivent beaucoup moins que leurs aînés — que de l'art non figuratif. En outre, l'art figuratif a sa bonne part dans les concours pour la décoration d'édifices de la Confédération comme aussi dans la participation officielle suisse aux expositions internationales à l'étranger.

CANTON DE FRIBOURG

MORT D'UN PEINTRE

On annonce la mort du peintre Jean de Castella qui, âgé de 84 ans, était le doyen des artistes fribourgeois. Né en Australie, il y vécut une partie de son existence, y laissant de nombreuses œuvres dont certaines se trouvent dans des musées à Sydney. A Fribourg, il était l'auteur des vitraux de l'église de Saint-Pierre et de plusieurs peintures importantes.

CANTON DE GENEVE

PRIX SUISSE DE TELEVISION 1966

Le jury du Prix suisse de télévision, composé de neuf personnalités de Suisse romande, alémanique et italienne, a siégé du 6 au 8 juillet à Genève, sous la présidence de M. Otto Pünter de Berne. Ce jury a attribué les prix suivants :

Emissions dramatiques : « La dame d'outre-nulle part », de Jean-Louis Roncoroni, d'après une nouvelle de Georges Langelaan, réalisée par Jean-Jacques Lagrange et présentée par la télévision suisse romande.

D'autre part, le jury a décidé de mentionner l'œuvre de Walter Weideli : « Akte chelsea street », adaptée et réalisée par Kurth Frueh et présentée par la télévision suisse alémanique.

Emissions documentaires : « Le planning familial », un dossier du magazine information : « Continents sans visa », de la télévision suisse romande, réalisé par Jean-Jacques Lagrange et présenté par Jean-Pierre Goretta.

Emission pour la jeunesse : « Pierino e il Lupo » (Pierrot et le Loup), de Serge Prokofieff, animé par la compagnie de marionnettes de Maria Perego et présenté par la télévision suisse italienne.

Emission de variétés : « Notoriamente » (La moda), de Fabio de Agostini, présenté par la télévision suisse italienne.

SELECTION SUISSE DU PRIX ITALIA 1966

Un jury composé de collaborateurs de la télévision suisse des trois régions linguistiques a été chargé de sélectionner l'émission de la télévision suisse qui sera présentée au prix Italia 1966, dans la catégorie dramatique, siégeant à Genève. Le jury spécial de sélection a désigné à l'unanimité « La dame d'outre-nulle part », de Jean-Louis Roncoroni, d'après une nouvelle de Georges Langelaan. Cette œuvre a été réalisée par Jean-Jacques Lagrange avec Marie-Blanche Vergne et Henri Serre et présentée par la télévision suisse romande.

INNOVATION A GENEVE : LE « BABY-HOTEL »

La vie contemporaine vous dévore votre temps. Les appartements modernes sont trop exigus. On ne trouve plus de personnel de maison. Les familles sont dispersées, parents d'un côté, grands-parents de l'autre. Que faire des enfants quand d'impérieuses nécessités vous obligent à vous absenter pour un jour, une semaine, un mois ? Les laisser seuls ? Impossible. Alors les confier à qui ? Parents, amis, voisins ? Personne ne dispose de la place ni du temps nécessaires pour s'occuper de votre enfant et pourtant vous ne pouvez l'emmener avec vous durant cette absence. Que faire ? Il doit bien y avoir une solution ! Eh ! oui, la solution existe maintenant et c'est le « Baby-Hôtel » qui vous l'offre. Vos soucis et l'angoisse de vos enfants vous sont, dorénavant, épargnés, le « Baby-Hôtel » les accueillera le temps nécessaire que vous partiez une demi-journée, un mois ou un an. Le « Baby-Hôtel » est une institution nouvelle, garderie, jardin d'enfants et hôtel tout à la fois, qui accueille filles et garçons de 1 mois à 6 ans, en hôtel et pour les vacances, les jeudis. Pour les week-ends, la limite d'âge est portée à 10 ans. Nurse et jardinière d'enfants assurent tous les soins et la surveillance et votre enfant y trouvera une ambiance maternelle.

Situé à Confignon, dans les environs immédiats de Genève, cet hôtel demande 5 F pour une demi-journée, 12 F pour une journée et 120 F pour une semaine complète. Il est prudent de téléphoner, au préalable, pour s'assurer une réservation (téléphone : 8-72-27 à Genève).

NOMINATIONS

Le professeur Paul Brönnimann a été nommé professeur ordinaire de paléontologie.

D'autre part, M. Jean Tronchet a été nommé professeur extraordinaire de chimie pharmaceutique et de chimie organique propédeutique.

AU CHATEAU DE COPPET

Pour marquer le deuxième centenaire de la naissance à Paris le 22 avril 1766, de Germaine de Staël-Necker, la Société des études staéliennes, présidée par la comtesse Jean de Pange, a organisé au château de Coppet, du 18 au 24 juillet, un colloque sous le titre « M^{me} de Staël et l'Europe ». Cette manifestation était placée sous la présidence de M. J. Fabre, professeur à la Sorbonne. Elle était patronnée par la Fondation Pro Helvetia, la Direction générale des arts et des lettres, la Fondation européenne de la culture.

La séance inaugurale s'est faite dans la salle de l'Athénée, à Genève. Le programme du colloque comprenait, dans la bibliothèque du château de Coppet, des séances de travail puis une cérémonie devant le tombeau de M^{me} de Staël, dans le parc des excursions entre Genève et Lausanne, dans les lieux où vécut l'auteur de « Corinne », la représentation d'une comédie en deux actes de M^{me} de Staël, un concert de l'orchestre de la Suisse romande, à Genève, offert par la Ville de Genève.

Cent trente personnes participèrent à ce colloque, des érudits, des écrivains de France, d'Italie, de Belgique, de l'Allemagne fédérale, de Grande-Bretagne, de Suède, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Suisse, du Canada, des États-Unis, d'Israël, du Japon, etc.

A cette occasion, M. J. R. Bory, conservateur du château de Coppet, secrétaire général du colloque, a organisé, au château, une exposition remarquable de portraits, de documents inédits, de correspondance, de livres, de souvenirs de famille, ouverte au public, voisinant avec les collections du service suisse à l'étranger, propriété des amis de Versailles. Les appartements du château ont été visibles grâce à l'obligeance de la comtesse d'Andlau, docteur ès lettres, descendante directe de M^{me} de Staël et propriétaire du château de Coppet. Présidente d'honneur de ce colloque, M^{me} d'Andlau lui présentera une étude sur son aïeule.

LIAISON AUTOBUS ENTRE L'AÉROPORT ET LE TERMINUS DE CORNAVIN

La Swissair a mis en service à partir du 1^{er} août ses propres autobus entre l'aéroport de Cointrin et le terminus des lignes aériennes à la gare de Cornavin. Swissair assurera progressivement tous les transports des passagers débarquant ou embarquant à Cointrin et cela par un type de véhicule particulièrement adapté à ce trafic.

Pour marquer cette innovation, la Direction de notre compagnie aérienne a organisé une excursion-démonstration, avec deux de ces nouveaux autobus, à laquelle avaient été conviés les milieux de l'aéroport et une trentaine de journalistes. Ajoutons que cinq de ces véhicules ont été commandés, qu'ils seront mis en service au fur et à mesure de leur livraison, c'est-à-dire d'ici la fin octobre.

Ces véhicules se présentent sous un aspect moderne, assez simple de ligne et de forme carrée, mais ils ont été étudiés de façon à les rendre le plus pratique possible. Ils comportent 31 places assises, une soute à bagages de grande dimension occupant tout le gabarit arrière du véhicule, ce qui supprime ainsi les encombrantes remorques à bagages connues jusqu'ici. Un soin tout particulier a été apporté à l'insonorisation. Les sièges sont réunis deux par deux de chaque côté du couloir central, ce qui permet un accès facile à toutes les places. Les vitres de très grandes dimensions permettent une large vue et rendent l'intérieur du véhicule particulièrement clair. Gris-clair pour la partie inférieure, blanc au-dessus avec une large bande de séparation rouge-vif portant le mot Swissair, ce sont là les couleurs des avions de cette compagnie.

Les participants à cette excursion qui avaient aimablement été invités à déjeuner à Dardagny, dans la campagne genevoise, ont été salués par M. W. Wyler, directeur de Swissair pour la Suisse romande, assisté notamment de M. Kleiner, chef d'exploitation de Swissair à Cointrin. L'aéroport était représenté par son directeur, M. Charles Bratschi, le directeur adjoint, M. Sudan.

Nous avons noté parmi les autres personnalités présentes les représentants de l'Administration fédérale à Cointrin, MM. Ledermann, nouvel administrateur des postes ; Wehrli, administrateur des douanes ; le brigadier Guibert, de la police genevoise, enfin M. Werner de la Swissair à Zurich qui a collaboré aux projets des nouveaux autobus.

M. Gaston Couturier, chef du service de presse de notre compagnie aérienne nationale à Genève, a rappelé que le problème de la liaison entre aéroports et les villes a déjà été évoqué à la conférence de l'Iata qui s'est tenue en 1961 à Sydney. Il a souligné les différents facteurs tels que rapidité, sécurité qui entrent en jeu dans ces transports et qu'on est arrivé à la conclusion qu'il n'existe pas de système unique applicable. A Genève où l'aéroport n'est qu'à quelque 4 kilomètres du centre de la ville, Swissair a décidé de continuer cette liaison avec ses propres autobus pour les passagers des compagnies aériennes.

M. Kleiner, chef d'exploitation de Swissair à Cointrin, a longuement expliqué les raisons pour lesquelles la compagnie est arrivée à cette solution. Il a constaté, entre autres, qu'actuellement 70 % environ des passagers gagnent l'aéroport par leurs propres moyens. Il a parlé de la suppression de l'enregistrement des passagers au terminus urbain ainsi que des aménagements nouveaux qui seront

faits au terminus de Cornavin. Aussi, les autobus de la compagnie suffisent-ils dans une large mesure aux transports des passagers. Il fallait trouver un genre de véhicule ni trop grand ni trop petit.

Enfin, M. Ch. Bratschi, directeur de l'aéroport, a répondu à certaines questions des journalistes, montrant que le problème du transport des passagers n'est autre qu'une question de transports en commun.

On a appris d'autre part, en ce qui concerne la nouvelle aérogare de Cointrin, que sa mise en exploitation pourra avoir lieu dans la deuxième quinzaine de février 1968. Qu'en ce qui concerne le parking des véhicules, il y aura place pour 2.000 voitures, auquel s'ajoutera par la suite un parking en étages.

LE RASSEMBLEMENT A AOSTE DES VALDOTAINS DE L'EXTERIEUR

Le centre d'information de la vallée d'Aoste, à Genève, communique entre autres que les Valdôtains de l'extérieur se sont réunis à Aoste, le dimanche 7 août, à l'occasion de la 14^e fête des émigrés. Cette manifestation, désormais traditionnelle, a été organisée pour la première fois en 1953 et se déroule chaque année. Son but est de réunir au pays, pendant toute une journée, les ressortissants du Val d'Aoste vivant à l'étranger pour des motifs de travail. Les Valdôtains de l'extérieur viennent de France, de Suisse, d'Afrique et même des Etats-Unis.

De Suisse romande, une large participation de Valdôtains de Genève, Lausanne, Vevey, Martigny. Des services de cars ont été mis à leur disposition par le ministère local de tourisme.

Après la messe, en la collégiale de Saint-Ours, les émigrés ont déposé une gerbe au monument aux morts italiens. Après un vin d'honneur du gouvernement, eut lieu le banquet officiel pour quelque 1.000 participants dans la grande salle du palais des sports. Au programme de cette journée, une promenade-excursion et le soir un spectacle folklorique : « Ronde du Mont-Blanc », présenté par le syndicat d'initiative aostain, avec la participation de groupes en costumes suisses, savoyards et valdôtains.

EXPOSITION A GENEVE DES CREATIONS RECENTES DU JOAILLIER SUISSE HANS-RUEDI WAGNER

Jusqu'au 7 août, une des plus anciennes manufactures genevoises d'horlogerie-bijouterie, située au quai Général-Guisan, patronnait l'exposition du joaillier suisse Hans-Ruedi Wagner, de Vauffelin-sur-Bienne, exposition qui comptait une cinquantaine de créations les plus récentes de l'artiste, qui a déjà obtenu divers prix de concours internationaux, de nombreuses distinctions du Schweizerischer Werkbund et de la foire d'échantillons de Bâle. H. R. Wagner s'est acquis une grande réputation dans les milieux professionnels et a obtenu une médaille d'or à Munich. Il est double lauréat du Diamonds international Award, dont il a obtenu l'« oscar »,

pour des bracelets en or avec brillants, qui comptent parmi les pièces les plus belles de cette exposition, dont les différentes œuvres sont en or, en argent et en émail. Elles dénotent un talent créateur remarquable. Dans ces bijoux ne brillent que les diamants, l'or à 24 ou 18 carats étant à la rugueuse matité du métal brut.

L'artiste s'inspire de la nature, des pierres érodées par l'air et l'eau, des dessins que forme la neige en fondant. Ses bijoux naissent d'une technique particulière et sont en exemplaire unique et impossible à reproduire.

Le vernissage de cette exposition a eu lieu en présence de nombreux invités qui étaient accueillis par M. Georges Delessert, directeur de la manufacture patronnant cette exposition, assisté de ses collaborateurs.

M. Henri Stern, président, devait souligner les raisons pour lesquelles cette exposition a été prise en charge : faire connaître les œuvres de cet artiste suisse, aujourd'hui âgé de 34 ans seulement, et tout son talent.

Des personnalités des milieux de la bijouterie et joaillerie de notre pays avaient été conviées à ce vernissage.

HOMMAGE AU PROFESSEUR FRANCESCHETTI QUI DONNAIT SON DERNIER COURS

De nombreux anciens élèves, venus de près comme de loin, ont assisté, à l'amphithéâtre de la clinique ophtalmologique, au dernier cours de l'éminent professeur A. Franceschetti, qui prend sa retraite à l'âge de soixante-dix ans. Ces anciens élèves avaient tenu à rendre ainsi hommage à ce grand homme de science.

Le professeur Franceschetti devait rappeler à cette occasion les débuts de l'ophtalmologie à Genève.

Appelé comme professeur ordinaire à la Faculté de médecine de l'Université de Genève en 1932, c'est en 1934 que le professeur Franceschetti a fait la première greffe de cornée en Suisse... L'année dernière, il avait à son actif mille de ces greffes.

Le professeur Franceschetti a également œuvré dans la science de l'hérédité, créant chez nous la première chaire de génétique humaine.

PRIX ITALIA 1966 ET PRIX SUISSE 1966

Sous la présidence de M. Jean-Pierre Méroz, directeur de Radio suisse romande, le jury désigné par la Société suisse de radiodiffusion et télévision s'est réuni à Genève afin de choisir, après écoute, les œuvres qui seront présentées par la Suisse au concours international radiophonique dit « Prix Italia 1966 » et pour désigner les lauréats du « Prix Suisse 1966 ».

Les œuvres suivantes obtiennent le Prix Suisse : dans la catégorie des œuvres dramatiques : « A-t-il fait sauter sa maison ? », radiodrame de Roland Sassi, présenté par la Radio suisse romande. Cette œuvre sera proposée au Prix Italia de même que « Luna auf der Suche nach sich selbst » (La lune à la recherche d'elle-même), une extravagance radiophonique de Paul Claudel, traduction allemande

d'Edwin Maria Landau, œuvre présentée par la Radio suisse-allemanique.

Dans la catégorie des documentaires, le Prix Suisse est attribué à « New York... New York », de Hans Hausmann et Erwin Roth. Cette œuvre présentée par la Radio suisse-allemanique sera proposée au Prix Italia.

Dans la catégorie des œuvres réalisées en stéréophonie, l'œuvre présentée par la Radio suisse-allemanique : « Die Wunde » (La blessure), pièce radiophonique de Ted Hughes, version allemande d'Elmar Tophoven, sera proposée au Prix Italia.

UN APPEL AUX UNIVERSITAIRES

Un certain nombre d'universitaires d'Europe occidentale ont signé l'appel suivant :

« L'extrême gravité de la situation au Viet-Nam émeut de nombreux universitaires. Tout un peuple est frappé, là-bas. Ses souffrances et sa lutte nous concernent. Nous nous sentons responsables de tout ce qui peut être fait en faveur de la paix. Nous nous sentons solidaires du mouvement très actif qui, aux Etats-Unis, a conduit beaucoup de professeurs et d'étudiants à se dresser contre la guerre que mène leur gouvernement.

« Les nombreuses actions contre la guerre au Viet-Nam qui se sont déroulées depuis un an en Grande-Bretagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Suisse, nous autorisent à penser qu'il est possible de mieux coordonner tout ce qui peut être fait en Europe occidentale. Le moment est venu de donner plus de force et de cohésion au mouvement contre la guerre du Viet-Nam, et de préparer une action de grande envergure en faveur de la paix, sur la base des accords de Genève et de leurs dispositions fondamentales : principe du départ du Viet-Nam des troupes et du matériel de guerre étrangers, principe du non-engagement du Viet-Nam à l'égard des blocs militaires, principe du respect de l'unité vietnamienne à long terme.

« Un puissant mouvement nous permettrait de manifester notre solidarité pratique avec le peuple vietnamien. Il nous permettrait en même temps de resserrer nos liens avec l'opposition universitaire aux Etats-Unis.

« Nous proposons, pour aider ce mouvement à trouver son expression organique en Europe occidentale, pour lui permettre de coordonner nos initiatives jusqu'à ce jour dispersées, la constitution d'un secrétariat international provisoire.

« Nous demandons à tous nos collègues d'Europe occidentale de conjuguer leurs efforts pour exprimer plus vigoureusement leur hostilité à la guerre. »

L'appel est signé par des universitaires de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse. Ont signé F. Lieb (Bâle), F. Chodat, H. Guillemin, J. Diaget, M. Raymond, S. Stelling-Michaud (Genève).

290 CANDIDATS AU CONCOURS DE GENEVE 1966

Le 22^e Concours international d'exécution musicale (28^e concours organisé à Genève) aura lieu du 17 sep-

tembre au 1^{er} octobre 1966. 290 candidats, dont 98 femmes et 192 hommes, de 31 pays, se sont inscrits : pour le chant, 76 (45 femmes, 31 hommes), pour le piano, 75 (29 femmes, 46 hommes), pour le quatuor à cordes, 9 ensembles (1 femme, 35 hommes), pour la flûte, — chiffre record — 78 (23 femmes, 55 hommes) et pour le trombone, 25 (hommes).

Les nationalités se répartissent ainsi : Allemagne : 50, France : 48, Suisse : 35, U.S.A. : 29, Italie : 16, Bulgarie : 15, Hongrie : 12, Espagne : 11, Autriche : 8, Tchécoslovaquie : 7, Angleterre, Argentine, Brésil et Roumanie, chacun : 6, Pologne : 5, Belgique, Grèce, Japon et Uruguay, chacun : 3, Australie, Canada, Corée du Sud, Danemark, Perse et Yougoslavie, chacun : 2, Chili, Indes, Norvège, Philippines, Singapour et Turquie, chacun : 1.

Les morceaux imposés ont été composés par MM. Pierre Métal (Genève) pour la flûte et Ernst Hess (Egg-Zurich) pour le trombone. Le concert final des lauréats, avec l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction de M. Jean-Marie Auberson, aura lieu le samedi 1^{er} octobre au soir ; il sera radiodiffusé par un grand nombre d'émetteurs européens. Les lauréats se présenteront également à Bâle et à Mulhouse. Les Jeunesses musicales de Suisse organiseront une tournée de dix concerts pour un (ou une) des lauréats.

+ EDOUARD ELZINGRE

On annonce le décès, dans sa quatre-vingt-sixième année à Genève, du peintre bien connu Edouard Elzingre.

Le défunt avait étudié le dessin à La Chaux-de-Fonds puis avait suivi l'école des Beaux-Arts à Paris. On lui doit de grandes fresques historiques, sur l'histoire de Genève notamment, l'escalade et la restauration. On sait combien il s'était spécialisé dans les dessins de chevaux. Il a illustré les contes et nouvelles de l'almanach du « Messenger boiteux » et collaborait, par ses grandes et belles illustrations, depuis de très nombreuses années, à « La Tribune de Genève » entre autres.

Edouard Elzingre avait été honoré en 1964 par la ville de Genève.

CANTON DES GRISONS

SAINT-MORITZ DEVIENDRA UN CENTRE SPORTIF D'ENTRAÎNEMENT ET DE CONCOURS

« Le Comité national pour le sport d'élite », récemment créé à Saint-Moritz, a décidé la construction d'un centre sportif d'entraînement et de concours, en haute engadine. Les autorités et la Société de développement de Saint-Moritz ont décidé d'appuyer cette décision et espèrent que sa réalisation ne saurait tarder.

C'est à Saint-Moritz que les diverses installations seront construites. Elles comprendront en outre une piste de 400 mètres pour l'athlétisme léger, une piste pour le lancer, installations de saut en hauteur et en longueur, un terrain de football, ainsi que tous les terrains nécessaires au sport. Saint-Moritz doit pouvoir accueillir les sportifs de tous genres, aussi bien en été qu'en hiver. Au « Lago Bianco », au col de la Bernina (2.200 m d'altitude), on construira une digue permettant aux voiliers d'y aborder. A une altitude de 2.500 m, à Corviglia, on construira une halle de sports permettant ainsi aux athlètes de s'exercer pour les Jeux Olympiques de 1968, qui auront lieu à Mexico, situé à quelque 2.000 m.

Depuis le 21 août, les premiers sportifs ont pu s'entraîner à Saint-Moritz. Cependant, ce n'est qu'en 1967 que toutes les installations seront terminées.

CANTON DE SAINT-GALL

ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA SOCIETE DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

A Saint-Gall, s'est tenue l'assemblée des délégués de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses. M. Claude Loewer, peintre neuchâtelois, a été élu président en remplacement de M. Marcel Perincioli, démissionnaire.

MM. Perincioli, président sortant ; Vaudoz, secrétaire du Département fédéral de l'intérieur ; Voegeli et Hans Gondard, ont été nommés membres d'honneur.

POUR UN MEILLEUR CONTROLE DES MEDICAMENTS ET DES DROGUES

L'assemblée de l'Union intercantonale pour le contrôle des médicaments, qui a tenu sa séance annuelle ordinaire à Saint-Gall, a affirmé sa ferme volonté d'étendre et de renforcer le contrôle des médicaments, dont la base intercantonale a fait ses preuves, en adaptant aux nécessités actuelles diverses de ses prescriptions. L'assemblée a décidé de créer une commission spéciale consultative chargée d'examiner au fur et à mesure qu'elles se présenteront les questions soulevées en Suisse par l'abus des médicaments, notamment par celle de la dépendance à l'égard des drogues. Cette nouvelle commission spéciale de l'O.I.C.M. sera dirigée par le professeur P. Kielrolz, chef de la clinique universitaire psychiatrique de Bâle, et commencera son activité en se basant sur les résultats de la vaste enquête entreprise actuellement sur tout le territoire de la Confédération au sujet de l'abus des médicaments. Le directeur de l'O.I.C.M., le Dr P. Fischer, a ensuite informé l'assemblée de la nécessité d'une révision globale du règlement de l'O.I.C.M. à la suite de la rapidité du développement intervenu ces dernières années dans les domaines médical et pharmaceutique.

Les directives élaborées en 1963 pour l'application d'une plus grande rigueur dans les exigences concernant la documentation requise pour les nouvelles substances doivent être élargies et intégrées dans le règlement de l'O.I.C.M. Cette révision devra comporter, en outre, l'adoption de certains principes relatifs au contrôle de la fabrication des médicaments, de même que diverses mesures permettant de combattre l'abus des médicaments.

CANTON DU TESSIN

LE GOUVERNEMENT TESSINOIS PREND POSITION CONTRE LES PEAGES

Dans sa séance de fin juillet, le Conseil d'Etat tessinois s'est occupé du problème du financement des routes nationales. Il a publié le communiqué suivant :

« Le Conseil d'Etat a pris acte avec vive amertume de la décision du Conseil fédéral d'élaborer un projet de révision constitutionnelle pour le prélèvement de péages à l'entrée des principaux tunnels d'autoroutes. Le Conseil d'Etat, notamment par son mémoire du 25 mai 1965, avait exprimé clairement au Conseil fédéral sa ferme opposition à une forme de financement discriminatoire et avait motivé son point de vue par des raisons politiques, économiques et juridiques. Il avait notamment rendu attentif le Conseil fédéral au fait que le prélèvement de péages pour les tunnels alpins aurait représenté, pour une minorité qui, avec dignité et courage, a supporté un long isolement et a lutté pour une plus étroite union avec la patrie, un acte d'injustice qui aurait été douloureusement et profondément ressenti. Le Conseil d'Etat constate que la voix du Tessin a été une fois encore ignorée. Le Conseil fédéral propose une solution qui s'écarte seulement dans une mesure insignifiante de celle qui était limitée aux tunnels routiers alpins, une solution qui offense profondément les Tessinois dans leurs sentiments et dans leur fierté. Le Conseil d'Etat réaffirme sa ferme volonté de lutter avec toutes ses forces pour sauvegarder les intérêts légitimes du Tessin contre cette mesure de discrimination. Il fait appel aux Chambres fédérales et à l'opinion publique confédérée en soulignant la gravité du problème politique et moral que pose la décision de lier la réalisation rapide du tunnel routier du Saint-Gothard à des péages spéciaux. Le gouvernement tessinois souligne le devoir d'épargner au Tessin un tort qui ne peut pas rester sans conséquences. »

S'AGIT-IL DE FRESQUES DE L'ECOLE DU GIOTTO ?

Depuis plusieurs années, l'église de Saint-Antoine, à Besazio (Mendrisio), attire l'attention des experts. Il s'agit en effet d'un des plus anciens monuments existant encore au Tessin. Cette église date du XIII^e

siècle. On pense que sous les couches de chaux appliquées contre les murs à l'époque de la peste, se trouvent des fresques de valeur. Mais la restauration coûte cher. Aussi la paroisse a-t-elle décidé de lancer une campagne en vue de recueillir les sommes nécessaires à des travaux de restauration générale de l'église. C'est pour cette raison également que le curé de la paroisse a demandé au peintre Meyer, qui réside à Besazio et qui s'est spécialisé dans l'étude des œuvres du moyen âge, de procéder à quelques sondages. On a pu constater alors sur la paroi nord, au centre de l'église, des taches de couleurs assez vives. Le peintre continua ses recherches qui aboutirent le 10 août à la découverte de visages. Il s'agit de fresques très bien conservées et que le peintre pense attribuer à l'école de Giotto. D'après l'ensemble, il devrait s'agir de la représentation d'une cène.

MISS CINEMA SUISSE 1966

Une Genevoise, âgée de 19 ans, a été élue « Miss Cinéma suisse 1966 ». Il s'agit de Mlle Anne Bolomey, photographe de profession, que le jury a choisie parmi les quatorze autres concurrentes de toute la Suisse. L'élection de Miss Cinéma s'est déroulée dans un grand hôtel de Muralto, en marge du Festival international du Cinéma de Locarno. Mlle Bolomey défendra les couleurs de la Suisse au mois de septembre prochain au concours de Jésole pour l'élection de « Miss Cinéma européen 1966 ».

FESTIVAL DU FILM DE LOCARNO

Le 19^e Festival international du film, qui avait commencé le 23 juillet à Locarno, s'est terminé par la projection d'un film brillant du producteur italien Blasetti, « Io, io, io... a gli altri », avec Walter Chiari, Silvana Mangano, Gina Lollobrigida et Mastroianni.

Durant les neuf jours de ce festival du cinéma, vingt-quatre films de long métrage, six films d'information et vingt-deux documentaires, venant de vingt-trois pays, ont été présentés. Il y eut, en outre, une rétrospective de Pabst.

Les critiques estiment avoir vu à Locarno des films de très bonne qualité au point de vue artistique et humain et en particulier des bandes que les producteurs hésitent à mettre en compétition par crainte des critiques trop âpres de la presse. Le public a, au contraire, montré à Locarno qu'il préférerait ces films aux films à thèse. De très beaux films ont été envoyés par la France, l'Italie, mais surtout par l'U.R.S.S. et les autres pays de l'Est. On a pu se faire à Locarno une idée assez complète de l'évolution du cinéma en Europe orientale.

Les représentants de la presse internationale furent nombreux au festival. Le jeune public s'est montré fort intéressé par les films qui lui ont été consacrés pendant trois jours. Les artistes, en revanche, n'ont pas été nombreux et, en comparaison d'autres manifestations de ce genre, les mondanités restèrent à l'arrière-plan.

REUNIS POUR NOEL

Cette année aussi, la télévision de la Suisse italienne organise l'émission « Réunis pour Noël », qui a connu tant de succès au cours des dernières années.

Toutes les personnes suisses de langue italienne qui ont des parents émigrés en Amérique latine — exception faite de l'Argentine qui a déjà été prise en considération en 1964 — sont priées d'écrire à la télévision de la Suisse italienne, à Lugano, en signalant le degré de parenté, l'époque de l'émigration, l'adresse de résidence actuelle ainsi que toutes les informations utiles. Une commission spéciale examinera les différents cas et décidera par la suite du choix des pays dans lesquels les envoyés de la télévision feront un séjour en vue de l'émission de Noël.

Cette année aussi le jury choisira une personne émigrée qui, grâce à un billet d'avion gratuit, pourra, à l'occasion du prochain Noël, rentrer dans sa famille en Suisse.

CANTON DE VAUD

UN SUISSE A L'HONNEUR

L'Académie française vient de décerner sa médaille d'argent pour la langue française au ministre Henry Valloton, historien à Saint-Sulpice (Vaud).

La médaille d'or pour la langue française a été décernée au pape Paul VI.

LE PROTESTANTISME SUISSE : EGLISE OU FEDERATION D'EGLISES ?

Le 7 septembre 1920 marque une étape dans l'histoire du protestantisme suisse, car ce jour-là des délégués des églises cantonales décidèrent d'élever la conférence des églises, fondée en 1858, au rang de fédération des églises protestantes de la Suisse. Entre-temps, les préoccupations et les tâches de la fédération se sont élargies, à telle enseigne qu'on se pose la question de transformer la fédération en une véritable église réformée évangélique de la Suisse. La fédération représente le protestantisme suisse non seulement auprès des autorités fédérales, mais aussi au sein des organisations ecclésiastiques internationales : le Conseil œcuménique des églises, l'Alliance réformée mondiale, la Conférence des églises européennes, etc.

L'idée a été avancée pour la première fois par le pasteur L. Vischer, l'un des observateurs officiels du Conseil œcuménique des églises au second Concile du Vatican, dans un opuscule intitulé « La fédération des églises protestantes de la Suisse, fédération ou église ? » Ce petit ouvrage a suscité un débat animé lors de l'assemblée annuelle de l'association pastorale suisse en 1964. A la demande de feu le professeur A. Kuenzi, ancien président du Conseil de la fédération, l'association pastorale désigna une commission de douze membres et lui confia le soin de réexaminer le cadre de travail de la fédération des églises protestantes. La commission vient de remettre son rapport aux membres de l'association pastorale sous la forme d'un projet de

constitution de l'église réformée évangélique de Suisse.

Dans leur notice préliminaire, les auteurs du projet déclarent notamment: «La forme juridique de l'église ne doit pas être empruntée aux institutions d'Etat, ni dériver d'un droit ecclésiastique fixé par l'Etat. L'église doit définir sa forme et sa manière de travailler à partir de la connaissance qu'elle a de son essence même et de sa mission (...). La commission s'est efforcée de laisser de côté les sentiments de jalousie soupçonneuse à l'égard d'un renforcement du pouvoir central, et de ne pas mettre en concurrence une politique en commun (...). La responsabilité particulière des églises au plan local n'est pas mise en question. Mais maintenant le caractère d'obligation que revêt la collaboration est établi d'une manière essentiellement différente (...).»

Une déclaration de principe constitue l'article premier du projet de constitution. La nouveauté consiste dans la création d'un synode général fort de 120 membres et de 20 personnes désignées par le conseil de l'église réformée suisse.

Un conseil de neuf membres représente l'organe d'exécution. Une commission de nomination préparerait les élections importantes. La création de cette nouvelle église doit faciliter la collaboration toujours plus étroite des œuvres de l'évangélisation, de la diaconie et de la mission. Sur le plan financier, les églises cantonales sont invitées à soutenir la nouvelle église, non pas en fonction de leur importance numérique, mais selon leurs possibilités financières. Une autre innovation réside dans l'institution d'un conseil chrétien national, auquel adhéreraient toutes les églises ou communautés suisses membres du conseil œcuménique des églises.

Ce projet de constitution sera discuté dans les assemblées pastorales et servira de document de travail à la commission chargée par la fédération d'examiner la question des structures.

CENTENAIRE DE NESTLÉ

La cérémonie commémorative du centenaire de Nestlé-alimentana s'est déroulée au palais de Beaulieu, à Lausanne, en présence de 1.900 invités représentant les autorités, les administrations officielles et privées, fédérales, cantonales et vaudoises. La salle était splendidement fleurie. Des couples portant des costumes de 1866 faisaient la haie et accompagnaient les orateurs.

MM. Petitpierre et Schaffner ont prononcé chacun une allocution.

M. Edouard Debetaz, président du gouvernement vaudois, a souhaité à tous une chaleureuse bienvenue, notamment à M. Hans Hurlimann, président du conseil d'Etat de Zoug; Paul Chaudet, venu en voisin, et Pierre Graber, président du conseil national. Il a loué l'activité de Nestlé et ses initiatives généreuses et dit la reconnaissance du gouvernement vaudois. M. Hans Hurlimann, président du gouvernement zougais, s'exprimant en allemand, a rappelé la création d'une entreprise similaire à Zoug par les frères Page, apporte des vœux chaleureux à Nestlé en louant les efforts que fait la société pour lutter contre la faim

dans le monde. Un vitrail a été remis à M. Hurlimann en souvenir de cet anniversaire.

L'orchestre de chambre de Lausanne s'est produit, à deux reprises, sous la direction de M. Pierre Colombo et a accompagné une exécution de Nicolas de Flue de Denis de Rougemont et d'Arthur Honegger, avec le concours de l'acteur français Pierre Fresnay et du chœur de Radio suisse romande, du chœur «Pro Arte» et d'un chœur d'enfants.

Les invités de Nestlé ont assisté à la projection du film «Nourriture des hommes», réalisé dans les quatre continents par Leonardo Bonzi, à l'occasion du centenaire Nestlé et ont visité l'exposition Nestlé.

LE PALMARES DU TIR CANTONAL VAUDOIS

Le 46° tir cantonal vaudois a pris fin officiellement le 24 juillet par la proclamation des résultats, la distribution des prix et le couronnement des «rois» au palais de Beaulieu, sous la présidence de M. Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne et président du Comité d'organisation.

Les quatre «rois» du tir sont: à 300 m, «roi» du tir cantonal vaudois: M. Claude Forney, armurier à Lausanne (548,1 pts), et «roi vaudois» du 46° tir cantonal: M. Gilbert Pahud, de Rolle (517,4 pts); à 50 mètres, «roi» du tir cantonal vaudois: M. Ludwig Hemauer, de Derendingen (500,1 pts), et «roi vaudois» du 46° tir cantonal: M. René Germain, armurier à Lausanne (514,4 pts).

Un cortège se rendit à l'hôtel de ville pour la remise de la bannière cantonale, qui a été confiée à la Ville de Lausanne par M. David Blanchoud, président de la Société vaudoise des carabiniers, et reçue par M. Alfred Bussey, municipal.

PRIX LITTÉRAIRES INTERNATIONAUX CHARLES VEILLON

POUR UN ROMAN DE LANGUES FRANÇAISE, ITALIENNE ET ALLEMANDE

Le concours littéraire aux prix internationaux Charles Veillon 1966 (décernés en 1967), dotés de 5.000 F suisses chacun, est ouvert. Les auteurs, de quelque nationalité qu'ils soient, peuvent présenter un ou deux romans en langue française, italienne ou allemande et demander les conditions de participation ou toutes indications utiles au: prix Charles Veillon, avenue d'Ouchy, 29 c, 1001, Lausanne (Suisse).

Le jury de langue française est présidé par M. André Chamson, de l'Académie française. Le jury de langue italienne par M. le Professeur Dr Reto Roedel, et le jury de langue allemande par M. le Professeur Dr Max Wehri.

CANTON DE ZURICH

UNE FÊTE MODELE DU 1^{er} AOUT

«La façon dont nous célébrons la fête du 1^{er} août, convient-elle toujours à notre époque?», tel est le thème d'un cours donné par la Société du théâtre populaire suisse, sous la direction de M. Ambros Eberlin,

à Thalwil. Comme réponse, on a donné une fête nationale modèle, avec sonnerie des cloches des deux églises, drapeaux et une pièce de théâtre. Une belle soirée d'été favorisa cette fête du « 1^{er} août », célébrée trente jours plus tôt.

Au début de la fête, un conseiller communal et une institutrice ouvrirent le défilé des bannières en portant le drapeau de la commune, un jeune citoyen et une jeune citoyenne, le drapeau du canton, deux sous-officiers, le drapeau suisse et un Suisse et une Suissesse à l'étranger le drapeau de l'Europe. Après un chant des chœurs d'hommes réunis, on joua, sur deux plans, la « Conscience de la Suisse »; une voix d'homme et une voix de femme prononçaient l'éloge de la Suisse et de ses institutions; il s'agissait d'un enregistrement sur bande magnétique, tandis que quatre scènes se jouaient sur l'escalier de la maison d'école: des yasseurs comme champions de la « politique de café », qui attribuaient au gouvernement le « malaise régnant »; un couple, que l'instituteur rendait responsable du manque d'éducation de sa fille adolescente; trois directeurs d'entreprises, qui faisaient de Berne la responsable principale du freinage de la surchauffe économique, de la restriction du crédit et de la réduction du nombre des ouvriers étrangers, et finalement trois jeunes gens, aux longs cheveux et à la tenue négligée, qui rejetaient sur les « vieux » en général la faute de leur lamentable situation. Enfin, la voix enregistrée parlait de nos relations avec le reste du monde. Dans la scène finale, l'on voyait quatre grands tableaux, portant les inscriptions « Pour la paix dans le monde entier », « Pour une humanité pratique », « Pour la Suisse de demain » et « Pour une Europe intégrée ». Puis des porteurs de torches allumèrent le feu traditionnel.

Le dernier jour de cours, les participants inscrivent sur le papier le problème précis de la célébration du 1^{er} août. La Société pour le théâtre populaire suisse veut maintenant éditer une brochure sur la façon de célébrer la fête nationale et ainsi pour qu'elle adopte une forme nouvelle.

BOURSE AMERICAINE POUR UN ETUDIANT SUISSE

En souvenir de M. Erich Marx-Weinbeau, éditeur et rédacteur de l'hebdomadaire israélien pour la Suisse, récemment décédé, une bourse a été ouverte à la « Bronz High School of Science » de New York. Cette bourse, destinée à un étudiant suisse qui se fera remarquer par ses qualités exceptionnelles, a été fondée par le cinéaste bâlois Arthur Cohn.

La « Bronz High School of Science » passe pour être l'un des meilleurs instituts de ce genre. Jonas Salk, bactériologiste américain, qui avait contribué à réaliser la vaccination antipoliomyélitique en 1954, a séjourné dans cet établissement.

LE MUSEE NATIONAL SUISSE ACHETE UNE VIEILLE HORLOGE ASTRONOMIQUE

Le Musée national de Zurich a acheté une vieille horloge astronomique, de fabrication suisse, à huit pans, décorée de motifs mythologiques. Cette horloge donne l'heure, les demi-heures, les jours, les mois, les signes du Zodiaque, la longueur des jours

et des nuits, la position des planètes et les phases de la lune. Elle est signée « B. Jacob Brandenburg à Zug », et date de 1670. Elle est haute de 48 centimètres, et on la considère comme une rareté: les horloges du XVII^e siècle, à huit pans, sont en effet beaucoup moins répandues que celles à six pans du XVI^e siècle. Quant à B. Jacob Brandenburg, il vécut de 1646 à 1729. Son œuvre, longtemps propriété britannique, a pu être acquise grâce à une subvention de la Confédération.

UNE PIERRE COMMEMORATIVE POUR LE GENERAL GUISAM

Une pierre commémorative a été inaugurée sur la place de l'Allmend, dans la commune zuricoise de Zollikon, pour le général Guisan. Il s'agit d'un bloc erratique de 6 tonnes, dégagé par des terrassiers lors de travaux de fouilles à Zollikon. Le sculpteur Arnold Huggler a fondé un relief de bronze représentant le profil du général Guisan, qui a été apposé sur le bloc erratique, avec une plaque, au-dessous, portant l'inscription suivante: « Henri Guisan, général, 1939-1945 ».

Une petite cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux hôtes. Le maire de la commune, M. Otto Matter, a prononcé une brève allocution de circonstance, soulignant les services rendus à la patrie par ce grand soldat. La cérémonie officielle d'inauguration s'est déroulée le 1^{er} août.

AFFICHES TOURISTIQUES EXPOSEES SUR LES QUAIS DE VEVEY

Cinquante affiches choisies, qui au cours du dernier demi-siècle ont fait de la propagande pour inciter les étrangers à venir passer les vacances en Suisse, ont été exposées sur les quais de Vevey du 28 juillet à fin août. Il s'agissait d'une exposition allant d'Emile Cardinaux, pionnier de l'art moderne de l'affiche, aux graphistes actuels, et qui a été présentée pour la première fois par l'Office national suisse du tourisme, lors de l'assemblée de ses membres, tenue cette année à Engelberg. Vivement impressionné par cette magnifique exposition, le directeur de la Société de développement de Vevey a demandé qu'elle puisse être montrée sur les bords du Léman, où elle ne manquera pas d'attirer l'attention de nombreux touristes.

« PRO JUVENTUTE ». ACTION DE DECEMBRE 1965 NOUVEAU RECORD

Les recettes totales nettes de la fondation retirées de la vente des timbres et cartes se sont élevées à 5.542.626,40 F, d'où une amélioration de 20 % par rapport à l'année dernière.

Ce bon résultat dépassant toutes les espérances est fort réjouissant et nous remplit de gratitude vis-à-vis de nos collaborateurs bénévoles ainsi que des services postaux et des acheteurs de nos timbres et cartes. Le produit net total de 5,5 millions de francs englobe le produit de la vente des timbres de 4.754.918,60 F (85,8 %),

celui de la vente des cartes de 767.132 F (13,8 %) et les dons s'élevant à 20.575,80 (0,4 %). Les P.T.T. ont obtenu sur le produit brut des recettes provenant de la vente des timbres (valeur d'affranchissement et surtaxe de bienfaisance), au montant de 14,1 millions de francs, la valeur d'affranchissement des timbres Pro Juventute, soit 9,4 millions de francs, alors que le produit net (surtaxe de bienfaisance) de la vente totale des timbres Pro Juventute, soit 4,7 millions, revient à la fondation, pour ses tâches d'aide à la jeunesse.

Il est réjouissant de constater une forte augmentation de la vente des timbres. 56,5 millions de timbres ont été vendus au total, soit 24,8 % de plus que l'année précédente. Cette importante augmentation se répartit sur toutes les cinq valeurs. La vente des timbres a augmenté dans l'ordre de progression suivant : timbres de 5, 10 et 20, 50 et 30 centimes. L'augmentation exprimée en pourcentage s'est faite dans l'ordre inverse. De même que l'année dernière, les valeurs élevées ont bénéficié du meilleur pourcentage de vente. Le timbre de 5 centimes (hérisson) a eu de nouveau le meilleur débit, puisque 18.056.900 en ont été vendus. L'augmentation de 17,2 % par rapport à l'année précédente est considérable, et pourtant le pourcentage d'augmentation est le plus bas de toutes les valeurs, 15,6 millions de timbres de 10 centimes (marmotte des Alpes) ont été écoulés. Cette augmentation de 2,6 millions est la plus forte du point de vue numérique et, exprimée en pour cent, soit 20,4 %, elle se place à l'avant-dernier rang par rapport aux autres valeurs. Le chiffre de vente du timbre de 20 centimes (cerf) s'élève à 11,5 millions d'exem-

plaires, soit deux millions ou 22 % de plus que l'année précédente.

La vente des timbres de 30 centimes (blaireau) a pris un essor inespéré. Alors que 3,4 millions d'exemplaires en avaient été écoulés l'année précédente, la vente a augmenté de 2,1 millions d'exemplaires, soit 62 %, atteignant ainsi 5,5 millions d'exemplaires.

La vente des timbres de 50 centimes (lièvre variable) a également été remarquable : 5,8 millions, ce qui revient à une augmentation de 1,7 million ou 42,8 %.

Le succès de la vente est dû d'une part au fort accroissement des achats de timbres par les philatélistes, en particulier aussi à deux défauts que présentent certains timbres de 30 centimes et de 10 centimes, d'autre part à l'aisance constante et durable de larges couches de la population, à leur désir d'acheter et à leur bienveillance à l'égard de Pro Juventute et des tâches d'aide à la jeunesse. La vente totale des cartes de vœux (trois séries) s'élève à 383.565 séries. Il en résulte une diminution de 26.873 séries, soit 6,5 % en comparaison de l'année précédente.

Dans la vente des timbres et des cartes, Bâle-campagne est resté en tête et a augmenté en même temps au maximum sa moyenne par habitant qui par suite d'une augmentation de 9,9 centimes est passée à 112,7 centimes.

Le canton des Grisons suit avec 107 centimes comme deuxième canton ayant franchi la limite du franc.

C'est Bâle-ville qui a fait les meilleurs progrès en passant du 14^e au 11^e rang.

Sélection de colis-cadeaux de fin d'année

VINS SUISSES DES COTEAUX ROMANDS

Livrables à partir du 15 novembre. N'attendez pas les derniers jours de décembre pour commander, réservez-les dès maintenant.

N° 10 - 12 bts	Vins de la Côte vaudoise, vifs, délicats, subtils, à la saveur du fruit, du raisin, Les boire c'est boire sec et bon. 4 FECHY, 4 LUINS, 2 MONT-sur-ROLLE 1962	85,20
N° 11 - 12 bts	Une merveilleuse harmonie de bouquets nuancés, racés et riches en soleil. 2 EPESES, 2 ST-SAPHORIN, 2 DEZALEY, 2 AIGLE, 2 YVORNE 2 VILLENEUVE 1965	93,60
N° 12 - 12 bts	Ce que le cep vigoureux et racé du Valais produit de plus authentique, l'élégant Pierrafeu et la belle Dôle qui parle latin, fine et spirituelle. 6 FENDANT Pierrafeu, 6 DOLE Chanteauvieux 1964	99,60

Ces assortiments ne peuvent être modifiés. Demandez-nous le tarif complet des Vins et Spiritueux Suisses pour composer un colis au choix. Pour toutes les réservations passées avant le 1^{er} décembre il sera accordé une remise de 0,10 francs par bouteille. Franco pour Paris et proches environs de Courbevoie, pour ailleurs, départ Courbevoie, emballage compris, paiement à la livraison sauf conditions particulières. Sous réserve d'épuisement des stocks.

PROCHASSON & C^{ie} (Max Ungemuth) COURBEVOIE — Tél. 333-02-29 — Maison fondée en 1861.